

MAIRIE LE PIN
Place de la Vignasse
30330 LE PIN



TEL : 04 66 82 01 79

FAX : 04 66 82 45 66

E-mail : mairie-le-pin2@wanadoo.fr

CAPTURE DES CHATS **ABANDONNES**

Des chatons sont régulièrement déposés chez des habitants réputés pour s'en occuper (ce fût le cas, à deux reprises, pour la dernière fois le 25 juin). Plus généralement, il est constaté depuis des années dans le village nombre de chats errants, affamés et non stérilisés. Ces animaux prolifèrent et cause de multiples souffrances, désagréments aux gens du village, à la nature, et aux animaux eux-mêmes :

- Déjections en tous lieux
- Spectacles pénibles d'animaux en détresse
- Obligation ingrate pour les personnes gênées de chasser les animaux errants ou les faire euthanasier (notamment les portées de chatons)
- Divagation dans la nature et prédateurs sur la faune sauvage (oiseaux, lapereaux, ...)

La mairie demande donc à tous les propriétaires de chats :

- De faire stériliser les femelles
- Donner ou faire euthanasier les chats dont ils ne veulent plus (en aucun cas ne les déposer chez un tiers)
- D'équiper tous les chats de collier permettant d'identifier le propriétaire (nom et téléphone). En effet, la fourrière interviendra très prochainement pour capturer les animaux errants (ceux qui seront identifiés seront ramenés à leur propriétaire)

D'avance, merci de votre compréhension et de votre coopération.

Patrick PALISSE
Maire,